

CIRAM PAPEETE

BULLETIN

TRIMESTRIEL

D'INFORMATION

N° 3/2006



SOMMAIRE

* Editorial.....	Une
* EMM : ce qui va changer.....	2
* La Réserve 2005 / 2006.....	3
* Décorations / Notation / Avancement.....	4
* Brèves.....	5
* Le CSRM.....	6
* Comment devenir Réserviste.....	7
* Rappel historique.....	8

Publication

CIRAM de Papeete
☎ : (689) 46. 50. 09.

Rédaction

CF ® Marie-Odile MICHEL

Mise en page

PM ® Marc CHAMPENOIS

Publipostage

MP ® Philippe BIBARD

EDITORIAL

EMM-NG :

La rénovation de l'EMM avance...

Face aux réformes qui ont récemment affecté le ministère de la défense (décrets de 2005 relatifs au partage de compétences du CEMA et des CEMs, entrée en vigueur de la loi d'orientation sur la loi de finance, LOLF), mon souhait était de **rationaliser l'organisation de l'EMM** afin d'en rendre le fonctionnement plus efficient, en renforçant notre performance **au service des forces**.

L'EMM s'apprête en effet à **moderniser ses méthodes de travail autour de 3 principes : subsidiarité, transversalité et réactivité**. En ce sens, nous allons développer de nouveaux modes de **fonctionnement en réseau**, de manière à répondre rapidement et efficacement aux sollicitations de l'EMA, comme à celles des forces et des organismes de soutien, qui reçoivent de nouvelles responsabilités notamment au titre de la déconcentration des décisions financières.

Depuis lors, la réflexion a progressé et nous sommes parvenus à établir **un schéma de principe**. Ce dernier renove l'architecture globale de l'EMM en érigeant le **Bureau en unité fondamentale du travail d'expertise** et en créant **4 pôles fonctionnels** :

- Ressources humaines
- Soutien- Finances
- Plans-Programmes
- Opérations aéronavales

répondant à 3 objectifs : performance, cohérence et préparation à l'emploi.

La finalité de cette restructuration consiste à **recentrer l'activité de l'EMM sur l'essentiel**, c'est-à-dire sur son rôle de **direction générale** de la Marine, en adaptant les moyens mis à la disposition du CEMM au niveau central pour l'assister dans l'exercice de ses responsabilités : garantir la cohérence organique, piloter la performance de la Marine et l'emploi de ses ressources, renforcer l'intégration de notre institution dans un **environnement plus interarmées et plus européen**.

L'entrée en vigueur de la nouvelle organisation de l'EMM est prévue pour l'été, au plus tard pour le 1^{er} septembre prochain.

Le vice-amiral d'escadre *Pierre-François Forissier*
Major général de la Marine



EMM : CE QUI VA CHANGER...

Dans le cadre rénové d'EMM-NG, l'ensemble de l'échelon central (Etat-major et directions) est placé sous la tutelle du Major Général de la Marine (MGM). Il peut ainsi réellement seconder le CEMM. L'EMM garant de la performance de la Marine, de sa cohérence et de sa préparation à l'emploi est organisé autour de 4 pôles fonctionnels : 'Ressources humaines' 'Soutien- Finances' 'Plans-Programmes' et 'Opérations aéronavales'.

L'exigence de performance, renforcée par la LOLF, conduit à donner au MGM des moyens renforcés pour exercer ses fonctions de responsable de BOP. Il disposera d'un bureau de pilotage dont l'action s'exercera en ce domaine sur le pôle 'Soutien et Finances', compétent pour l'ensemble des soutiens, le suivi des affaires financières et l'élaboration des données du contrôle de gestion ; le pôle 'Ressources Humaines' au sein duquel est créé un bureau de pilotage de la masse (PMS). Les officiers généraux qui assureront la responsabilité fonctionnelle de ces deux domaines occuperont simultanément les fonctions de sous-chef d'état-major et respectivement celles de directeur central du commissariat de la Marine (DCCM) et directeur du personnel militaire de la Marine (DPMM).

L'EMM tire les conséquences du transfert de certaines responsabilités vers l'EMA. Une attention particulière est portée à la cohérence organique à travers l'action du pôle 'Plans-Programmes'. Dans la préparation de l'avenir, l'expression des besoins opérationnels et de la conduite des programmes d'armement, ce pôle agira en pleine subsidiarité et en lien étroit avec l'EMA. L'Officier de Cohérence d'Armée (OCA) de la Marine est l'un des adjoints du sous-chef en charge de ce domaine. Afin de satisfaire aux contrats opérationnels fixés par l'EMA et de contribuer notamment au développement de l'Europe de la défense. L'EMM est optimisé dans les domaines de l'emploi et des relations internationales, la cohérence avec l'action internationale et les marines partenaires demeurant un souci permanent.

Pour la direction de l'Etat-major de la Marine, le MGM sera assisté par un comité exécutif (COMEX) qu'il préside. Ce COMEX est composé du MGM, des quatre sous-chefs d'état-major (SCEM) responsables des pôles fonctionnels et de deux coordinateurs centraux (questions internationales ; affaires nucléaires, prévention des risques et protection de l'environnement). Chaque membre du COMEX a autorité sur l'ensemble des bureaux pour les affaires qui relèvent de sa responsabilité.

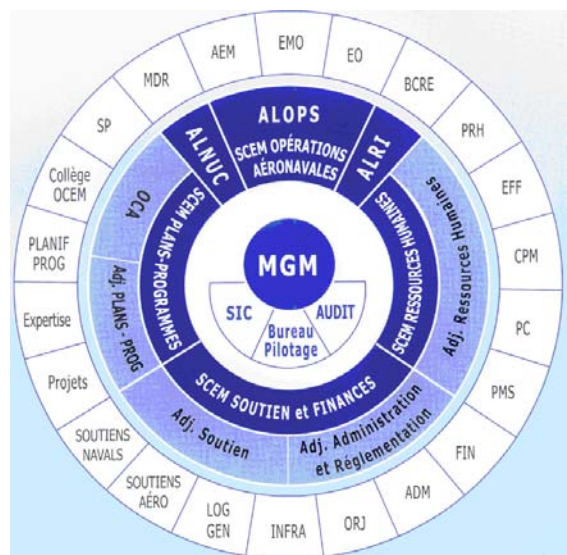
L'échelon intermédiaire de la division est supprimé afin d'améliorer la réactivité et de responsabiliser les chefs de bureau.

Liste des nouveaux bureaux :

- ❖ - EMO,
 - études opérationnelles,
 - AEM,
 - BCRE ;
- ❖ - Stratégie/politique,
 - collège des OCEM (Officiers Correspondants d'Etat-Major),
 - Planification/programmation (définition du format physico-financier),
 - Expertise (conduite des opérations d'armement non érigées en projets) ;
- ❖ - Soutiens navals,
 - Soutiens aéronavals,
 - Logistique général,
 - Infrastructure,
 - Organisation/Réglementation/Juridique,
 - Administration/Finances ;
- ❖ - Politique des ressources humaines
 - effectifs,
 - condition du personnel de la Marine,
 - personnel civil,
 - pilotage de la masse salariale ;
- ❖ - Pilotage (outil du Major général),
 - Audit,
 - SIC ;
- ❖ - Maîtrise des risques (dossiers d'environnement).

Le dernier 'bureau' est constitué des 7 structures de projets destinés à conduire les grands programmes d'armement.

(D'après EMM INFO)

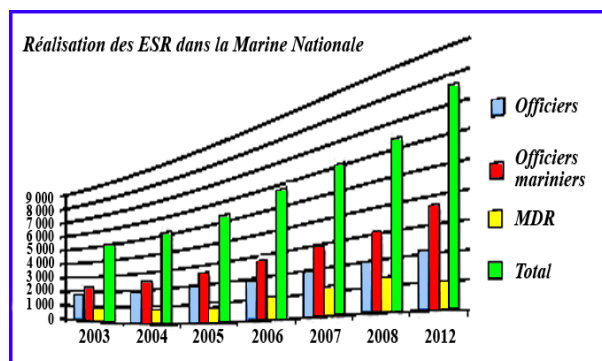


LA RESERVE 2005 / 2006

La réserve opérationnelle

Le plan d'action de la réserve militaire fixe les grandes lignes de la montée en puissance de la réserve militaire qui arrivera à son terme en 2012. Pour l'année 2006 l'objectif assigné aux armées est de 55 870 emplois de réservistes, d'une durée moyenne de 23 jours d'activités dans l'année.

L'objectif annuel de montée en puissance des ESR pour la Marine dont le but est d'atteindre 7 700 réservistes sous ESR en 2012 est le suivant : 2006 : 5 800 ; 2007 : 6 100 ; 2008 : 6 400 ; 2009 : 6 700 ; 2010 : 7 000 ; 2011 : 7 350. Il est en progression constante depuis 2001. Les effectifs réalisés au 31-12-2005 s'élevaient à 5 493.

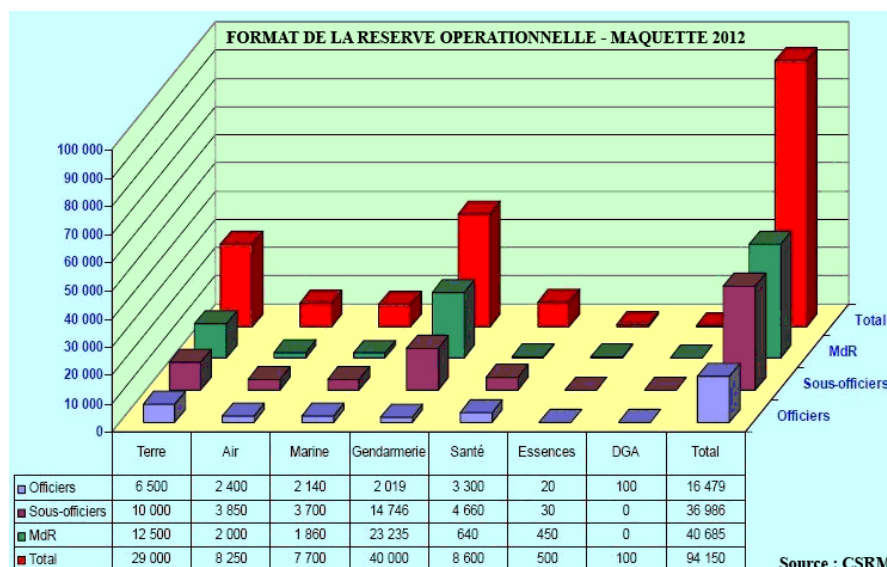


Les objectifs se combinent autour de deux logiques différentes mais complémentaires :

- une logique d'emploi, qui appelle les réservistes ayant une bonne connaissance de l'institution et une bonne disponibilité ;
- une logique de ressources, le vivier des réservistes ne pouvant pas être constitué que par les anciens militaires, l'appel aux réservistes intégrés directs est une nécessité.

Le taux moyen d'activité en 2005, de 20,19 jours par réserviste est légèrement inférieur à l'objectif de 21

jours fixé au plan d'action pour la réserve militaire et légèrement en deçà du niveau généralement reconnu comme nécessaire pour garantir une bonne fidélisation des réservistes.



Le bilan de la montée en puissance de la réserve militaire opérationnelle en 2005 souligne la nécessité de mieux fidéliser les volontaires de la réserve opérationnelle. A cet effet pouvoir garantir un taux d'emploi de qualité est un facteur essentiel.

Le volume des crédits affectés à la réserve militaire en 2005 au titre des rémunérations et charges sociales (RCS) a connu une hausse de 13,26M€ pour une dotation annuelle portée à 93,73M€

Pour la Marine ces crédits sont passés de 4,53M€ en 2000 à 9,84M€ en 2005. Cette dotation a permis de maintenir une dynamique de montée en puissance tant en effectifs qu'en activités. Elle n'a pas permis, en revanche, pour 2005, d'atteindre pleinement les objectifs fixés, ni en matière d'effectifs (97,01% de l'objectif), ni dans le domaine des activités (96,14% de la cible). Bien que le budget alloué ait été consommé dans sa quasi-intégralité. (source CSRM)

La réserve citoyenne

La réserve citoyenne n'est pas contingentée et aucun objectif quantitatif n'a été fixé. Pour la Marine elle est composée actuellement de 20 000 réservistes, tous volontaires. La mise en place d'instruments statistiques a été demandée pour 2006.

La réserve citoyenne a pour rôle de sensibiliser la société civile aux problèmes de défense, de relayer les informations sur le monde des armées, de faciliter les actions de recrutement et de reconversion, de contribuer au devoir de mémoire. Les membres de la réserve citoyenne, comme ceux de la réserve opérationnelle, ont un rôle important à jouer au profit de la défense.

DECORATIONS / NOTATION / AVANCEMENT

MEDAILLE DE LA DEFENSE NATIONALE

Conformément à l'instruction n° 16000/DEF/CAB/SDBC/DECO/A/5 du 21 octobre 2004, pour être proposé pour recevoir la médaille de la défense nationale, le personnel de la réserve opérationnelle doit justifier de :

- Médaille de Bronze : minimum de 90 points décomptés en application d'un barème commun aux armées ;
- Médaille d'Argent : minimum de 600 points et d'une ancienneté de 2 ans dans l'échelon Bronze ;
- Médaille d'Or : minimum de 800 points décomptés en application du barème commun et d'un barème spécifique à chaque armée et d'une ancienneté de 2 ans dans l'échelon d'Argent.

Extrait de l'instruction 16000, permettant le calcul du nombre de points pour l'attribution de la MDN échelon Bronze :

- ◆ Par année de services sous ESR (5 jours minimum par an) = 15 points ;
- ◆ Mission opérationnelle à l'étranger (OPEX) 1 jour = 3 points ;
- ◆ Intervenant JAPD 1 jour = 1 point ;
- ◆ Journée d'instruction PMM 1 jour = 1 point ;
- ◆ Activité dans la réserve opérationnelle 1 jour = 1 point ;
- ◆ CML 3 = 30 points ;
- ◆ CML 2 = 20 points ;
- ◆ CML 1 = 10 points ;
- ◆ Brevet de PMM = 5 points ;
- ◆ Brevet de PMS = 10 points.

NOTATION & AVANCEMENT

Une nouvelle instruction relative à la notation des officiers, officiers mariniers, quartiers-mâtres et matelots de la réserve de la Marine est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2006.

La notation évalue les services rendus par les réservistes, dans le cadre d'un engagement à servir dans la réserve (ESR). Elle fournit à l'autorité compétente des éléments pour procéder aux affectations, aux récompenses et à l'établissement des tableaux annuels d'avancement.

La politique d'avancement adoptée vise à :

- constituer une pyramide d'effectifs suffisante pour répondre aux besoins ;
- permettre aux réservistes qui en ont le potentiel d'exercer des responsabilités du grade supérieur ;

Les réservistes sont notés une fois par an, à condition d'avoir accompli au minimum, cinq jours d'activité au cours de l'année.

Les appréciations émises sont obligatoirement communiquées au réserviste par le commandant de formation, au cours d'un entretien individuel, ou par courrier s'il n'est pas possible de recevoir l'intéressé au moment de la période de notation.

Pour être proposé pour l'avancement, le personnel doit être titulaire d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle (ESR) en cours de validité à la date d'effet du décret de promotion, soit au 1^{er} octobre 2006.

Les conditions minimales à réunir dans le grade au 1^{er} octobre 2006 pour être promu en 2006 sont les suivantes :

Corps	Grade actuel	Ancienneté minimale à réunir au 1 ^{er} octobre 2006
Officiers de Marine	- Capitaine de Frégate	5 ans
	- Capitaine de Corvette	4 ans
	- Lieutenant de Vaisseau	5 ans
	- Enseigne de Vaisseau de 1 ^{ère} classe	4 ans
	- Enseigne de Vaisseau de 2 ^{ème} classe	1 an
Officiers spécialisés de la Marine	- Capitaine de Frégate	6 ans
	- Capitaine de Corvette	4 ans
	- Lieutenant de Vaisseau	6 ans
	- Enseigne de Vaisseau de 1 ^{ère} classe	4 ans
	- Enseigne de Vaisseau de 2 ^{ème} classe	1 an

Le nombre minimal de jours d'activité dans la réserve opérationnelle, comptés du 1^{er} janvier 2001 au 31 août 2006 est fixé à :

- 10 jours pour les CF, CC, LV ;
- 5 jours pour les EV1.

Grade actuel	Ancienneté minimale à réunir au 1 ^{er} octobre 2006
- Maître principal	7 ans
- Premier maître	6 ans
- Maître	5 ans
- Second maître	5 ans
- Quartier-maître	1 an

Les conditions de nomination au 1^{er} grade d'officier ont été rappelées dans le BTI N° 1/2006.

BREVES

Ban

Vives félicitations au major (H) André Bailles pour l'attribution de la médaille d'argent des services militaires volontaires.

Protection sociale du réserviste

Une fiche d'information relative à la protection sociale des réservistes opérationnels doit être remise à tous les titulaires d'un ESR quelque soit l'ancienneté de leur lien au service. Elle sera systématiquement délivrée à tous les réservistes au moment de la signature d'un ESR.

Elle vise à aider le militaire réserviste opérationnel en cas d'accident survenant au cours d'une activité pour laquelle il a été convoqué dans le cadre de son contrat d'engagement à servir dans la réserve. Elle concerne également les trajets aller et retour du lieu de son domicile ou du point de départ réel à celui de la convocation.

Site internet

Le site officiel de la réserve de la Marine est ouvert depuis le 28 septembre 2006. Il est hébergé sur le site du SICM à l'adresse suivante : <http://www.marinerecrite.gouv.fr/reserve>.

Il est en particulier dédié aux emplois de réservistes et comporte toutes les fiches de poste des réservistes. A l'identique de ce qui se fait pour le recrutement des officiers sous contrat, il permettra l'élargissement du vivier.

PMM/PMS

Une nouvelle appellation est donnée aux PMM et PMS qui sont devenues des "périodes militaires d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale".

Dans un premier temps la Marine continue d'utiliser couramment les sigles PMM/PMS, considérant que les termes « périodes militaires d'initiation » ou « de perfectionnement » sont des appellations génériques qui recouvrent les PMM, les PMS, la MARMAR, les FMIR et également les stages d'information.

GMPA

La Mutuelle d'Assurance des Armées offre un nouveau contrat : le contrat «spécial réserve». Ce produit prend en compte les demandes faites par les réservistes, dont la principale était la possibilité de percevoir des indemnités en cas d'incapacité temporaire totale.

L'intérêt de ce contrat est sa flexibilité : le sociétaire peut en effet, privilégier soit le capital, soit les indemnités journalières en fonction de ses besoins.

Il s'agit en outre d'un contrat prévoyance qui couvre le réserviste également en dehors des périodes de réserve, contre les accidents corporels. Ces garanties ne tiennent pas compte des indemnités perçues auprès d'organismes sociaux, d'assurance ou de prévoyance. Enfin, ces indemnités ne sont pas soumises à fiscalité.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Mutuelle d'Assurance des Armées : 27, rue de Madrid - 75008 PARIS.

Internet : www.maa-assurance.fr

Visite de bâtiments étrangers

Escales :

* du 17 au 19 mars, du *Mollendo*, bâtiment école de la marine péruvienne ;

* du 21 au 26 juillet, du voilier école *Esmeralda* de la marine chilienne ;



Voilier école Cuauhtemoc

* du 17 au 22 août, du voilier école *Cuauhtemoc* de la marine mexicaine ;

* du 10 au 13 novembre, du pétrolier-navire école *Hwa Chon* et du destroyer *Dae Joyeong* de la Marine coréenne.



Destroyer Dae Joyeong et pétrolier-école Hwa Chon

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE MILITAIRE

Le conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) est l'organisme de liaison entre les réservistes, les forces armées et le monde de l'entreprise.

Créé par la loi de 1999, c'est un lieu de concertation où sont représentés les parlementaires, les forces armées, les organismes socioprofessionnels et les associations de réservistes. La loi n° 99-894 du 22 octobre 2006 portant organisation de la réserve militaire dispose en son article 29 que le CSRM a pour mission, entre autres, d'établir un rapport annuel, transmis au parlement, évaluant l'état de la réserve militaire.

Il est chargé d'émettre des avis, des souhaits et des projets dans le domaine de la politique de la réserve militaire. Il est placé sous la présidence du ministre de la défense. Un secrétariat général à vocation interarmées assure le fonctionnement courant de toutes les structures du CSRM.

Missions du CSRM

- Participer à la réflexion sur le rôle des réserves dans le cadre de la réforme de la défense et de la professionnalisation des armées ;
- Participer, dans le cadre du plan d'action du ministre de la défense, à la promotion de l'esprit de défense et au développement du lien entre la nation et ses forces armées ;
- Favoriser le développement d'un partenariat durable entre les forces armées, les réservistes et leurs employeurs ;
- Examiner toute question d'ordre général relative à la mise en œuvre de la loi portant organisation des réserves et de la réglementation qui en découle ;
- Etablir un rapport annuel, transmis au Parlement, évaluant l'état de la réserve militaire.

Composition du CSRM

Le conseil supérieur de la réserve militaire comprend six collègues :

- collège des représentants du Parlement ;
- collège des représentants de l'administration ;
- collège des employeurs et professions libérales (14 membres) ;
- collège des salariés et des agents publics (14 membres) ;
- collège des réservistes (13 membres) ;
- collège des personnalités qualifiées (8 membres).

Un conseil restreint de 18 membres est institué au sein du CSRM. Il est représentatif de tous les collègues, et est présidé par le secrétaire général du CSRM.

Ce conseil oriente les études confiées à des formations spécialisées et suit leur progression.

Le secrétariat général

Le secrétariat général est un organisme permanent du CSRM. Il est placé sous l'autorité d'un secrétaire général désigné par le ministre de la défense.

Il assure le fonctionnement courant de toutes les formations constitutives du CSRM et l'animation de la politique de la réserve citoyenne.

Le secrétariat général du CSRM est rattaché au cabinet du ministre de la défense. Il en reçoit directement des missions d'études particulières et participe aux différents groupes de travail sur des sujets spécifiques dans le domaine de la réserve militaire. Il joue un rôle de proposition et de coordination pour la réserve militaire et agit en liaison étroite avec les délégués aux réserves des armées et directions.

Le secrétariat général participe, au profit de la Mission d'Aide au Pilotage (MAP), à l'élaboration du tableau de bord « ressources humaines » du ministre pour tout ce qui concerne la réserve militaire.

Assemblée plénière

Le ministre de la défense a présidé l'assemblée plénière du CSRM, le 9 octobre 2006, en présence des plus hautes autorités militaires et civiles de la défense. A cette occasion, le conseil a adopté à l'unanimité les projets de décret et d'arrêtés permettant l'application de la loi du 18 avril 2006.

Selon le ministre, cette loi fait de cette réserve un outil véritablement opérationnel, la rend plus attractive et plus efficace, et la fait mieux connaître de la Nation.

Le ministre a insisté sur les progrès réalisés en matière de disponibilité et de réactivité. Il est maintenant possible de confier aux réservistes opérationnels des missions de longue durée, pouvant aller, dans certains cas, jusqu'à 210 jours. Ils peuvent ainsi occuper des postes plus stables et plus valorisants, notamment en opérations extérieures. En outre, ceux d'entre eux qui auront souscrit une clause de réactivité pourront même répondre à des convocations sous un délai de 15 jours, voire moins.

Le ministre a conclu en le soulignant que l'effort de communication vers les entreprises, les employeurs et les salariés devait être poursuivi en 2007.

COMMENT DEVENIR RESERVISTE

GENERALITES


Les anciens militaires d'active sont intégrés automatiquement dans la réserve militaire, au titre de l'astreinte à disponibilité, pour une durée de cinq ans à compter de leur radiation des contrôles de l'activité (RCA). Ce personnel conserve le grade et l'ancienneté détenus à la date de la RCA.


En principe, la Marine ne fait appel qu'à ceux qui ont exprimé un volontariat, soit pour la réserve opérationnelle, soit pour la réserve citoyenne, cependant les non volontaires sont susceptibles d'être appelés en cas de circonstances exceptionnelles.

Si un volontariat à poursuivre dans la réserve, au-delà de ces cinq ans, est exprimé et le dossier retenu ; le personnel agréé est reconduit dans la réserve militaire à son grade et à son ancienneté du moment.

Enfin, tout citoyen ayant effectué son service national ou ancien militaire d'active n'étant pas membre de la nouvelle réserve militaire peut, s'il est à plus de cinq ans de la limite d'âge de son grade, déposer à tout moment auprès de son CIRAM de résidence une demande d'agrément dans la réserve militaire.

A LA RADIATION DES CONTROLES DE L'ACTIVITE (RCA)

 Obligation de disponibilité dans la réserve militaire de la Marine : A la radiation des contrôles de l'activité, les militaires de carrière ou sous contrat et les personnes qui ont accompli un volontariat dans la Marine sont soumis, pour une durée de cinq ans, à l'obligation de disponibilité dans la réserve militaire de la Marine.

 Volontariat pour servir dans la réserve militaire de la Marine : Pour honorer les emplois de réservistes, la Marine fait appel en priorité aux volontaires. Le volontariat pour servir dans la réserve est donc systématiquement recherché auprès de tous les marins, quittant le service actif, et soumis à la disponibilité, avant la radiation des contrôles de l'activité. A cette fin, le bulletin de volontariat est établi et renseigné par le marin au bureau militaire.

Vous êtes volontaire, apte et disponible, pour être affecté à un emploi de la réserve opérationnelle : Votre CIRAM de résidence vous renseignera sur les emplois vacants et démarches administratives, vous proposera un engagement à servir dans la réserve (ESR) de 1 à 3 ans renouvelable. Il est votre interlocuteur et vous suivra à tout moment. Pendant les périodes d'activité, vous redevenez un militaire à part entière et percevez la solde de votre grade.

Quel emploi pourrez-vous occuper ?

- ✓ Emplois spécialisés (communication, renseignement, informatique...) ;
- ✓ Protection (d'installations militaires, surveillance maritime...) ;
- ✓ Emplois intégrés aux forces (embarquement, états-majors, écoles, gardiennage de bâtiment...) ;
- ✓ Contrôle naval, sémaphore ;
- ✓ Service public, renfort VIGIPIRATE et missions à caractère humanitaire ;
- ✓ Renforcement des structures de recrutement et de reconversion ;
- ✓ Encadrement des Préparations Militaires Marine et Préparations Militaires Supérieures ;
- ✓ Intervention lors des Journées d'Appel de Préparation à la Défense.

Sachez qu'à tout moment vous pouvez exprimer auprès de votre CIRAM un volontariat en fonction de vos nouvelles disponibilités ou préoccupations.



PETIT RAPPEL HISTORIQUE

Le pétrolier « Papenoo »

Construit par le chantier norvégien Trosik Verkstad Brevek et lancé en 1969 sous le nom de *Bow Queen*, ce pétrolier caboteur est acheté par la Marine nationale en 1971, avec son sistership, la « *Punaruu* ».

Ces deux pétroliers vont remplacer en Polynésie les *Lac Chambon*, *Lac Tchad* et *Verdon*, pour les besoins du centre d'expérimentation du Pacifique.

Le bâtiment, basé à Papeete, est principalement utilisé pour le ravitaillement des atolls de Hao (base avancée) et de Mururoa (sites).

La *Papenoo* effectue également de nombreuses missions de service public, en transportant du matériel et des passagers vers les îles ou les atolls isolés. Elle connaît plusieurs temps forts au cours de sa carrière. On notera :

- En mai 1981, quatre naufragés à la dérive sur un speed boat perdu en mer aux Tuamotu sont sauvés ;
- En juin 1982, après qu'un cyclone ait ravagé l'île de Marutea, elle ramène 11 sinistrés à Papeete ;
- En décembre 1991, lors d'une tournée aux Marquises, l'évacuation sanitaire d'un enfant gravement malade est effectuée vers l'hôpital de Taiohae.

La *Papenoo*, c'est aussi ses chiens-mascotte dont les noms resteront célèbres : Socrate, Joseph et Gepetto.

Pendant toutes ces années, le pétrolier aura parcouru plus de 18 fois le tour de la Terre, en sillonnant le Pacifique des Samoa à l'île de Pâques en passant par Hawaï, et a transporté plus de 500 000 m3 d'eau portable et d'hydrocarbures. Désarmé en juillet 1992, la coque de la *Papenoo* est coulée comme cible de tir au large de Tahiti le 23 juin 1996.



Les Commandants successifs

LV PATS (J.L.L.A.)	09/11/1971
LV MUSSET (C.A.)	01/06/1973
LV CUNY (J.L.L.M.)	05/12/1974
LV VERCELLONE (J.J.E.)	22/06/1976
LV BERESNIKOFF (A.J.M.)	24/12/1977
LV DUMONTET (A.H.M.)	05/07/1979
CC COLLINET (P.X.M.G.)	16/01/1981
CC SIFANTUS (L.B.)	16/07/1982
CC GOURLEZ DE LA MOTTE (F.B.M.G.)	06/01/1984
LV SALLE DE CHOU (B.M.F.X.)	23/07/1985
LV DUPONT (P.J.M.)	10/02/1987
LV GELINET (P.R.)	24/06/1988
LV GEAY (E.M.Y.)	26/06/1989
LV ROSTAND (A.H.M.)	23/06/1990



BONNE ANNEE
2007